



Stop aux revendications masculinistes au Sénat

Le masculinisme rassemble des mouvements d'hommes refusant l'égalité femmes-hommes. Ils sont souvent représentés par des mouvements dits "de pères" qui instrumentalisent la question de la parentalité pour véhiculer leur opinion. Une grande partie des masculinistes défend ou minimise les questions comme le viol, la violence conjugale, l'inceste.

Nous sommes choqués de voir qu'en réduisant et en liant la définition de « coparentalité » au seul mode de résidence, et en validant des théories déviantes¹, des sénateurs et sénatrices aient proposé d'intégrer dans la loi Egalité Femmes - Hommes les principales revendications masculinistes et que le Sénat ait pu l'adopter.

Nous demandons à l'Assemblée nationale de ne pas accepter cet amendement au projet de loi Egalité Femme - Homme déposé le 16 septembre au Sénat et qui intègre les principales revendications masculinistes. (1)

A savoir:

- la résidence alternée imposée par défaut : lorsqu'elle n'est pas un choix concerté et librement consenti par les deux parents, les décisions des juges des affaires familiales doivent être du « sur mesure », au cas par cas, et toujours considérer avant tout l'intérêt supérieur de l'enfant, sans idéologie annexée, surtout s'il a des allégations de violences intrafamiliales.

- le SAP (syndrome d'alinéation parentale) : « des manipulations diverses ayant pour objet la dégradation voire la rupture du lien familial est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros ». Si cet amendement était voté, les dénonciations de violences sexuelles et d'inceste par un parent, ou des carences et déficiences parentales pourraient, comme c'est déjà souvent le cas, être considérées comme une manipulation. Pour rappel, il s'agit d'un concept inventé par un psychologue nord-américain Richard Gardner, qui prônait la pédophilie et les paraphilies comme utiles à la perpétuation de l'espèce. Ce concept ne repose sur aucune base scientifique (2). Les spécialistes de cette question reconnaissent dans ce type de mesure un « bouclier pour les pères agresseurs sexuels ». (3)

Faut-il rappeler que 3% des enfants sont victimes d'inceste?

¹ M. Mézard, Mme Laborde et MM. Alfonsi, Barbier, Baylet, Bertrand, Collin, Fortassin, Hue, Mazars, Placade, Requier, Tropeano, Vall et Vendasi

Seront mises en danger et passibles de sanctions, les femmes victimes de violences qui sont dans l'obligation de se mettre en sécurité pour protéger leur vie et celle de leurs enfants en s'éloignant. Il s'agit d'un recul sur le principe d'égalité.

Faut-il rappeler qu'un homme tue sa compagne tous les 2 jours en France?

Égalité femmes-hommes durant la vie commune : nous rappelons que cette égalité n'existe que très rarement durant la vie commune, les mères étant les principales actrices de la prise en charge des enfants.

Nous dénonçons également la tentative de contournement de la mission établie par la Direction des affaires civiles et du sceau (à la demande de Madame la Ministre Christiane Taubira, garde des Sceaux, ministre de la Justice) et la Direction générale de la cohésion sociale (Madame Dominique Bertinotti, Ministre déléguée auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, chargée de la Famille) pour mener une réflexion sur les moyens d'assurer le respect de la « coparentalité » entre les parents séparés. Cet amendement est sans égard pour le contradictoire porté sur la résidence alternée par les associations de défense des femmes, des enfants et des parents. Nous rappelons l'importance d'attendre les conclusions du groupe de travail, rendues le 30 novembre 2013 ainsi que le débat qui s'en suivra.

Les associations signataires estiment par ailleurs ne pas être suffisamment entendues dans ce groupe de travail qui a exclu la question de la parentalité dans un contexte de violences.

Nous demandons au Ministère des droits des femmes, de la justice et de la famille d'entendre l'opposition et les arguments des associations de défense des droits des femmes et des enfants.

Faut-il grimper sur les grues et les églises pour avoir raison?

(1) Amendement N° 108 rect. http://www.senat.fr/amendements/2012-2013/808/Amdt_108.html

(2) Le DSM (Diagnostic Statistical Manuel) manuel scientifique international, a refusé son inclusion en avril 2012 faute de preuves empiriques suffisantes.

(3) Divorce, séparation : les enfants sont-ils protégés ? Jacqueline Phélip, Maurice Berger -Ed Dunod

(4) Pétition sur Change.org <http://www.change.org/fr/p%C3%A9titions/les-masculinistes-s-invitent-dans-la-loi-egalit%C3%A9-n-808-807-794-831-rect-108>

Fédération Nationale Solidarité Femmes

SOS Les Mamans

Collectif Abandon de Famille - Tolérance Zéro